

## **Compte rendu du Comité Social d'Administration Local du 26/01/2023 en deuxième convocation**

Jeudi 26 janvier s'est tenu le 1er Comité Social d'Administration Local, résultant de la fusion du Comité Technique (CT) et du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHS-CT).

Seuls les élus de l'UNION CGT-FO-FSU FiP 972 ont pris la responsabilité de siéger à cette réunion qui avait comme ordre du jour :

- I/ PLF 2023 volet emplois (pour information).
- II/ Déclinaison locale du volet emplois du PLF 2023 (pour avis).
- III/ Question diverses.

Étaient présents :  
Pour la Direction,

Le Président de séance M. Rodolphe SAUVONNET  
Mme. Frédérique COLIN  
Mme. Sonia SAVON  
Mme. Alberte MURTE-CY THERE  
Mme. Marcelle EDMOND-RUSTI

Pour l'UNION CGT-FO-FSU,

Laurent DUBOIS  
Marie-Laurence ETIENNE-JEANNETTE  
Julien CASUC  
Johanne CORANSON-BEAUDU  
Willy RAMASSAMY  
Corinne THOBOR

La décision de siéger a été motivée par l'opportunité d'interpeller le DRFIP, sur la sécurité et les conditions de travail des agents assurant la mission d'accueil au public, sur les sites du département et principalement Cluny, face à l'augmentation des actes incivilités subis par ces agents d'accueil.

Après lecture de la déclaration liminaire (pièce jointe), le Président apporte ces quelques réponses, en se dispensant de commenter la réforme des retraites qui est une décision politique. S'agissant du règlement intérieur des CSAL, il n'y a eu aucune communication de la Direction Générale et en attendant des consignes claires, les instances CSAL et Formation Spécialisée (FS) peuvent effectivement se réunir. S'agissant de l'augmentation des agressions subies par les agents, des mesures nationales devraient être mises en place suite au groupe de travail réuni le 08/12/2022.

Au niveau local, les agents de sécurité sont maintenus; des aménagements sont prévus et devraient être mis en place prochainement afin de fluidifier l'accueil sur le site de Cluny ( sous réserve de la disponibilité des crédits nécessaires aux travaux).

- L'UNION CGT-FO-FSU a exigé la tenue rapide d'une Formation Spécialisée afin que les fiches de signalement soient présentées et étudiées, compte tenu de la situation urgente et prioritaire des agents qui se font agresser.

Et ce , conformément à l'article 77 du décret n° 2020-1427 du 20/11/2020 relatif à la mise en place des CSA, qui prévoit que les fiches de signalement doivent être vues en l'absence de FS, « Le Président du CSA peut à son initiative ou à celle de la moitié des membres représentants du personnel, inscrire directement à l'ordre du jour du comité, une question faisant l'objet d'une consultation obligatoire de la formation spécialisée qui n'a pas encore été examinée par cette dernière ».

Tout en rappelant que ces instances réduites, résultat de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, n'étaient pas voulues par les syndicats qui les ont longtemps combattues.

- Malgré notre insistance, Le Président, maintient fermement sa position; dans l'attente des consignes de la Direction Générale, il a l'intention de se référer au calendrier des années précédentes, soit la deuxième quinzaine de mars 2023 afin d'examiner en FS les fiches parvenues à la direction.

- La direction indique qu'il n'y a pas tant de fiches de signalement que ça. Elle n'en a reçu que deux (ils indiquent ne rien avoir reçu depuis le mois de décembre) et n'est pas informée de celle rédigée la semaine précédente, par l'agente du SIP de FdF-Schoelcher, suite à son agression.

- L'UNION CGT-FO-FSU regrette que la sécurité des agents sur leur poste de travail ne soit pas la priorité de la Direction et constate que la fiche de signalement envoyée en fin décembre, est restée sans réponse à ce jour. Elle propose de débiter l'ordre du jour, la question de la sécurité reviendra en détail en questions diverses.

#### I/ PLF 2023 volet emplois (pour information).

Voir pièce jointe

#### II/ Déclinaison locale du volet emplois du PLF 2023 (pour avis).

Voir pièce jointe

### III/ Question diverses.

- Le directeur présente le contrat d'objectifs de moyens avec les grandes orientations 2023- 2017 pour la DGFIP. Les discussions sont toujours en cours, l'information sera disponible sur Ulysse.

- L'Union peut enfin revenir sur la question de la sécurité des agents et leur conditions de travail. Elle remercie le Président pour le moment de convivialité du 16/01/2023 qui a réuni l'ensemble des agents à l'occasion de sa présentation des vœux de nouvelle année. Tout ceci participe au bien être des agents. Toutefois la question prioritaire et urgente est bien celle de la sécurité des agents en particulier ceux qui assurent les missions d'accueil.

Elle cherchera également à savoir pourquoi certaines fiches de signalement ne parviennent pas à la Direction et plus précisément qu'aucune réponse ne soit apportée aux collègues . Elle regrette que des réponses rapides ne soient pas mises en place pour améliorer la protection des agents.

Témoin de l'agression subie par une collègue du SIP de Cluny, notre élue, Corinne peut témoigner de la violence de la situation et des propos menaçants puisqu'elle était présente et précise que la collègue est moralement atteinte.

- L'Union fait part de son insatisfaction de la réponse apportée et de la prise en charge de ce problème par la Direction. Les incivilités et agressions sont récurrentes, voire quotidiennes.

Elle exige que des affiches dissuasives à l'attention des contribuables soient placardées à l'accueil . Le Directeur consent à le faire.

Il faudrait également envisager de retirer ou d'isoler l'accueil des amendes (envisagé par le passé vers Desclieux) qui reçoit un public particulièrement violent.

Est rappelé au Président que les fiches de signalement auraient du être étudiées aujourd'hui en CSAL compte tenu de l'urgence de l'insécurité des collègues en situation d'accueil sur tous les sites, par ailleurs, le CSHS-CT s'était tenu en 2022 en début février. L'Union réitère sa demande de convoquer en urgence une FS.

La direction précise qu'elle étudiera la proposition des collègues du SFPE sur l'installation d'une porte vitrée mais n'est pas favorable du fait sa dangerosité. Elle évoque également le fait que certaines Directions dans l'hexagone ont fermé l'accueil amende et l'accueil en général.

Le directeur s'engage à faire avancer le problème d'insécurité au SPFE, et à se pencher plus particulièrement sur la fiche de la collègue du SIP une fois qu'elle sera parvenue à la Direction.

Le directeur indique que la DGFIP cherche à attirer en son sein des agents plus jeunes notamment avec un partenariat avec l'université et même une présentation de nos métiers au collègue.

Un point important qui est à retenir, c'est l'évolution de la DGFIP qui nous est avancé à demi mots( co working, modèle managarial, contractuels, profils recherchés,...)

Ainsi, le directeur indique que la DGFIP aura certainement besoin de moins d'espace de travail à l'avenir...

Et que la situation n'est pérenne que jusqu'à l'année 2026.

**Vers un nouveau NRP en 2027 ?...**

L'Union profite aussi des questions diverses pour demander une participation accrue dans les processus de décision des agents, la liaison chefs de services- agents laissant beaucoup à désirer dans de nombreux services.

Nous mettons aussi en avant la difficulté d'accès aux formations pour les agents en Martinique.

La direction renvoie les agents à leur responsabilité, indiquant que c'est désormais à eux avec SEMAFOR de choisir leur formation.

L'Union s'oppose fermement à cela, indiquant le manque de clarté de l'application et insiste fortement pour pointer la responsabilité des chefs de service dans ce domaine.

Nous demandons notamment une formation accrue pour les agents chargés de l'accueil. En effet, l'accueil, qui se voit souvent imposé pour la majorité aux agents, est un poste compliqué. De nombreux heurts sont à signaler et les agents sont découragés et démunis face à cet accueil de plus en plus difficile.

La direction insiste sur son envie de développer l'accueil téléphonique et nous mettons en avant la problématique inacceptable que soient dévolus aux agents des taches annexes durant l'accueil.

Enfin, nous avons évoqué la problématique des carbets de Cluny et du Marin, qui ont été récemment installés pour les agents dans le cadre des fonds participatifs pour l'amélioration des conditions de vie des agents, et qui ne sont pas utilisés notamment pour des raisons d'hygiène ( oiseaux, chats ).